

	<h1>Conditions générales de vente</h1>	COMPANY WITH QUALITY SYSTEM CERTIFIED BY DNV ISO 9001	NI	03
			Rev.	00
STANDARD INTERNE		Date	18/05/21	
		Pagina	1	de 5

SOMMAIRE	PAGE
1 BUT	2
2 APPLICABILITé	2
3 DOCUMENTS DE RéféRENCE	2
4 PRIX ET LIVRAISON	2
5 ORDRES	3
6 EMBALLAGE	3
7 LIVRAISON DE MATéRIEL	4
8 DÉLAIS DE LIVRAISON	4
9 PAIEMENT	4
10 RETOURS ET PLAINTES	5
11 TRATTEMENT DES DONNéES	5
12 DONNéES FISCALES DE L'ACHETEUR	5
13 JURIDICTION	

REVISIONI

N° REV.	DATE APPROBATION	DESCRIPTION	Rif. PARAGRAPHE	Rif. PAGE
00	18/05/21	1er numéro	Tous	Tous

EMISSION	VERIFICATION	APPROBATION
AQ	AQ	AU

	<h1>Conditions générales de vente</h1>	COMPANY WITH QUALITY SYSTEM CERTIFIED BY DNV ISO 9001	NI	03
			Rev.	00
	<h2>STANDARD INTERNE</h2>	Date	18/05/21	
	Pagina	2	de	5

1 BUT

La présente norme a pour objet de définir les conditions générales de fourniture d'éléments de filtration et de dépolluissage de l'air. Cette norme complète et ne remplace pas la documentation relative aux commandes Clients.

2 APPLICABILITÉ

La présente norme s'applique à toutes les ventes d'éléments de filtration/dépolluissage ou de septums filtrants.

Defil Srl se réserve le droit d'accepter ou de refuser la commande.

3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

L'ordre hiérarchique des documents est le suivant:

- Offre envers le client
- Confirmation de commande
- Tout autre document applicable

4 PRIX

Les prix s'entendent par marchandise rendue à notre entrepôt de Sesto San Giovanni (MI), sauf accord contractuel différent et sont hors TVA.

5 ORDRES

Le minimum pour les clients de l'Italie est de € 200.00, hors TVA et des réductions, tandis que pour les clients étrangers, Saint-Marin et Vatican inclus est de € 300.00

Les ordres doivent être reçus par écrit.

EMISSION	VERIFICATION	APPROBATION
AQ	AQ	AU

	<h1>Conditions générales de vente</h1>	COMPANY WITH QUALITY SYSTEM CERTIFIED BY DNV ISO 9001	NI	03
			Rev.	00
	<h2>STANDARD INTERNE</h2>	Date	18/05/21	
	Pagina	3	de	5

Defil Srl se réserve le droit d'accepter ou de refuser la commande.

Le Client peut demander l'annulation de la commande par écrit dans les 5 jours suivant l'envoi de celle-ci ou la réception de la confirmation de la commande.

Defil Srl se réserve le droit d'accéder ou non à cette demande en communiquant l'acceptation éventuelle toujours sous forme écrite.

Les commandes ne pourront pas être annulées si la marchandise a déjà été expédiée, si elle est déjà prête pour l'expédition ou si Defil Srl s'est déjà approvisionné de la matière première, des composants ou semi-finis aptes à la production de la commande.

Les commandes de matériaux spéciaux ou spécialement conçus selon les spécifications du client ne pourront pas être annulées, sauf si ce dernier prend en charge toutes les dépenses effectuées jusqu'alors par Defil Srl pour la production de la commande.

6 EMBALLAGE

Les marchandises sont livrées avec des emballages adaptés au type de matériel. Toute demande d'emballage particulier, de palettes et autres en dehors de la procédure normale sera calculée au coût et facturée sur la facture, sauf accord contractuel différent

7 LIVRAISON DE MATÉRIEL

L'expédition du matériel est normalement effectuée par courrier indiqué par le Client.

Le Client est tenu d'examiner la marchandise reçue au moment du retrait en exprimant les réserves écrites appropriées sur le document de transport ou de nous envoyer une notification écrite dans les 7 (sept) jours ouvrables de la livraison pour tout défaut constaté ou non-conformité.

Les réclamations dont la responsabilité est imputable au transporteur ne seront pas acceptées. Dans le cas où le Client n'effectuerait pas la communication visée ci-dessus, les produits seront définitivement acceptés et jugés conformes aux termes du contrat de vente.

8 DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont indicatifs et se réfèrent au moment de la livraison au transporteur et ne constituent aucun engagement contraignant pour Defil Srl puisqu'ils sont sujets à variations pour des raisons de cause majeure. Aucun événement ou non-respect des conditions de livraison par Defil Srl ne peut donner acte à des pénalités, des demandes

EMISSION	VERIFICATION	APPROBATION
AQ	AQ	AU

	Conditions générales de vente	COMPANY WITH QUALITY SYSTEM CERTIFIED BY DNV ISO 9001	NI	03
			Rev.	00
	STANDARD INTERNE	Date	18/05/21	
	Pagina	4	de	5

d'indemnisation ou d'annulation d'ordres sauf accords différents pris dans le cadre de l'offre.

9 PAIEMENT

Tous les paiements seront effectués exclusivement en faveur de Defil Srl aux conditions convenues: Les retenues et les arrondis ne sont pas acceptés.

Dans le cas où les paiements ne sont pas effectués dans le délai convenu Defil Srl se réserve le droit de facturer des intérêts de retard égaux au taux courant et des frais accessoires à compter du lendemain du jour convenu pour le paiement et de bloquer tout livraisons en cours.

10 RETOURS ET PLAINTES

Le client est tenu de vérifier la présence de défauts, d'anomalies ou de livraison du produit différent de celui commandé à la réception de la marchandise, ce qui précède doit être communiqué par écrit en joignant toute documentation (par exemple : en cas de marchandises endommagées photo et pdf de la Ddt indiquant la réserve) à notre siège dans le délai de 7 (sept) jours à compter de la réception des marchandises. Les retours du matériel devront également être complets de l'emballage original intact. Les retours de produits non intacts ou utilisés ne seront pas réutilisés et ne seront donc plus aptes à la revente.

11 TRAITEMENT DES DONNÉES

Defil Srl traitera les données fournies par le Client conformément aux dispositions du Nouveau Règlement Européen 2016/679 en matière de protection des données personnelles.

EMISSION	VERIFICATION	APPROBATION
AQ	AQ	AU

	Conditions générales de vente	COMPANY WITH QUALITY SYSTEM CERTIFIED BY DNV ISO 9001	NI	03
			Rev.	00
STANDARD INTERNE		Date 18/05/21		
		Pagina 5 de 5		

12 DONNÉES FISCALES DE L'ACHETEUR

Le Client est tenu de communiquer rapidement et par écrit les modifications de caractère fiscal. Tout délai et responsabilité pour l'absence de communication seront à la charge du Client.

13 JURIDICTION

Pour tout litige relatif au contrat de livraison entre Defil Srl et le Client, la juridiction de Monza sera exclusivement compétente.

EMISSION	VERIFICATION	APPROBATION
AQ	AQ	AU